

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2010

1. Décision budgétaire modificative :

Suite à une erreur dans les états budgétaires du compte de fonctionnement de la commune, le Conseil décide à l'unanimité une augmentation de crédit de 500,00 € au compte D 611 ainsi qu'une diminution de crédit de la même somme au compte D 022.

2. Conseiller en énergie partagé :

Le SIED 70 a été retenu par l'ADEME et le Conseil Général de la Haute-Saône pour créer un poste de conseiller en énergie partagé.

Après avoir précisé le rôle de ce conseiller, ainsi que le mode de fonctionnement proposé par le SIED, M. le Maire propose au Conseil que la Commune fasse partie de cette action qui doit permettre la mise en place de mesures propres à maîtriser les dépenses énergétiques de la Commune (eau, énergies,...). La part de la contribution financière qui revient à la Commune s'élève à 587,00 €, elle sera assumée à la remise du rapport de fin d'audit.

Le Conseil décide à la majorité de 10 voix contre une abstention de porter la Commune candidate à cette action de conseil.

3. Etude Accessibilité Handicapés :

M. le Maire présente au Conseil la proposition d'étude de conformité des bâtiments public en vue de leur accessibilité aux personnes handicapées. Il rappelle l'obligation pour la Commune d'avoir engagé un tel diagnostic avant le 1^{er} janvier 2011. C'est dans cette optique que la Commune a décidé d'adhérer à la démarche de mutualisation mise en place par le Conseil Général de la Haute-Saône. La proposition qui a été retenue suite à l'appel d'offre lancé par le CG70 est celle de la société CALI CONSULT. Le montant à prendre en charge par la Commune représenter 250,00 €

Le Conseil accepte cette proposition d'étude à l'unanimité.

4. Schéma Directeur d'Assainissement :

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'EVI en ce qui concerne la phase 2 du projet.

Cette partie de l'étude concerne essentiellement l'analyse de la qualité du réseau d'assainissement en déterminant, entre autres, la proportion d'eaux claires parasites, la conformité des raccordements, l'état physique du réseau grâce aux contrôles par caméra, la densité et la conformité des rejets grâce à des analyses physico-chimiques,...

Ce rapport est disponible en Mairie pour consultation.

Sa remise sera suivie d'une réunion du comité de pilotage qui regroupe, outre la Commune et EVI, l'Agence de l'Eau, la Police de l'Eau, la DDT 70 et le Conseil Général 70. Cette réunion sera programmée sous un mois.

5. Questions diverses :

- Faisant suite à un courrier de la caisse de retraite IRCANTEC en date du 22 avril, celui-ci concernant le règlement rétroactif de cotisations dues au titre des services accomplis par Mme Nicole FAHY, épouse VIATTE, pour la période du 1^{er} janvier 1965 au 31 décembre 1973. Le montant dû représente la somme de 24,79 €. Le conseil approuve à l'unanimité.
- M. le Maire communique au Conseil les dernières informations concernant la boucle à haut débit : suite à la proposition d'équipement du clocher du temple par Alliance Connectic en émetteurs Wifimax, le Conseil Presbytéral (propriétaire du temple) a émis un avis défavorable au projet. Le Conseil Presbytéral reproche l'impact visuel des émetteurs, mais resterait favorable dans le cas où l'intégration esthétique des émetteurs serait revue.
A noter également sur ce sujet qu'une réunion d'information des élus a eu lieu le 23 avril dernier à Sévenans : des compléments d'informations sont attendus courant juin sur l'impact sanitaire de la technologie Wifimax, de même que doivent être précisées les modalités financières d'un raccordement (coût de l'abonnement, investissement de matériel spécifique). Le Conseil Municipal sera très attentif aux réponses qui seront apportées à ces questions par le SMAU.
- Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de la société DEMUTELEC pour la réparation d'un mât électrique endommagé suite à un accident de la circulation. Ce dossier est traité par l'assureur de la Commune (GROUPAMA).
- Prochaine réunion du conseil : le jeudi 24 juin 2010 à 20h00.